

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de BEAUMONTOIS EN  
PÉRIGORD du 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la Commune de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, dûment convoqués par mail du 16 septembre 2020, se sont réunis salle du Conseil à Nojals-et-Clotte sous la présidence de Monsieur Dominique MORTEMOSQUE, maire de BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD.

**Présents** : Mesdames, Messieurs : MORTEMOSQUE Dominique, BAGES Eléonore, LIGNAC Michel, GENDREAU Marielle, PIBOYEU Jean-François, LANDAT Sébastien, WAN-KERKHOVE Sylvain, LANDAT Jean-Gilles, ORTEGA Anthony, MARIN Cécile, ROLAND Virginie, MERCIER Vincent, FIORE Ingrid, ALIA Marie, LEJEUNE Jacqueline, CHOUPE Laëtitia, DELPIT Paul, BOIREAU Maud, BECHEREL Patrick, GRAVES Ghislaine

**Absents excusés** : Messieurs, Madame : MICOINE Jean-Paul, VITRAC Sabrina, FLAYAC Bertrand

**Secrétaire de séance**, M. MORTEMOSQUE propose Mme Cécile MARIN, qui accepte, et demande l'autorisation pour la présence de Mme Pauline CORDEAU, secrétaire administrative.

**APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DU 25 JUN ET 10 JUILLET 2020 :**

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation desdits compte-rendu ; celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

Avant de commencer l'ordre du jour, M. le Maire donne quelques informations concernant les ordures ménagères :

SMD3 : M. Pascal PROTANO a été élu Président – Dominique MORTEMOSQUE est Vice-Président du secteur Bastides Bessède ; une réunion aura lieu le 7 octobre 2020 à BELVES pour inventorier les faiblesses du nouveau système mis en place.

Le Conseil Municipal prend note de cette information.

**1) REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par manque d'information à ce sujet, M. le Maire informe que ce point est reporté au prochain conseil. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

**2) ADMISSION EN NON Valeur**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'état des présentations et admissions en non-valeur qu'a envoyé le trésor public de Lalinde. Il explique que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de certaines pièces (pour un montant total de 297,17 €) et demande leur admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**3) VOIRIE**

M. le Maire donne la parole à M. PIBOYEU, Maire délégué à la voirie.

M. PIBOYEU explique à l'assemblée délibérante que pour pallier aux différentes absences des agents et à l'augmentation des tâches récurrentes due à l'entretien des espaces verts, le renforcement de la masse salariale était nécessaire. M. Cyril MAINGOT, titulaire du permis poids lourd, agent de la CCBDP à temps complet a été mis à disposition de la commune.

Une convention doit être établie avec la CCBDP pour sa mise à disposition à la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à la signer.

#### **4) RENTREE SCOLAIRE 2020-2021**

M. le Maire donne la parole à Mme Marielle GENDREAU, Maire déléguée aux affaires scolaires.

Mme GENDREAU informe l'assemblée que la rentrée s'est bien déroulée, le protocole sanitaire a été respecté.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

#### **5) OUVERTURE CHEMIN LABOUQUERIE**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un administré souhaite la réouverture d'un chemin communal. Plusieurs personnes sont concernées par cette remise en état. Le Maire propose de différer ce dossier pour se rendre compte directement sur le terrain des travaux à effectuer avec une commission d'élus.

Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **6) ENQUETE PUBLIQUE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux enquêtes publiques sont terminées :

A « Bourre » et « Puybeton » - Nojals : avis favorable du commissaire enquêteur pour l'acquisition des chemins ruraux par M. BECHEREL Rémi.

A « Ponroudier » - Beaumont : avis favorable du commissaire enquêteur pour l'aliénation d'une portion de chemin rural et la création d'une portion de chemin rural en substitution sous réserve de la mise en place de solutions visant à limiter, voire si nécessaire supprimer les nuisances.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les avis rendus en suivant les recommandations concernant les nuisances (arrêté municipal et mise en place de panneaux signalétiques).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la clôture de ces enquêtes.

#### **7) VENTE TERRAIN NOJALS ET CLOTTE**

M. le Maire informe le Conseil que M. COAT David est intéressé pour acheter un terrain constructible à Nojals-et-Clotte.

Le Maire propose de faire une vente sous réserve de la possibilité de construction d'un hangar pour son entreprise de maçonnerie. Selon le tarif en vigueur des dernières transactions communales, ce terrain de 3 255 m<sup>2</sup> sera proposé à 6 500 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

## **8) LIVRAISON GENDARMERIE**

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que la réception des travaux est prévue le 1<sup>er</sup> Octobre 2020. L'inauguration est envisagée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021. Le conseil prend bonne note de cette information.

## **9) TRAVAUX AGENCE POSTALE – OFFICE DE TOURISME**

M. le Maire rappelle que des travaux auront lieu à l'agence postale communale. Pendant la durée des travaux et à compter de la 1<sup>ère</sup> semaine de Novembre, celle-ci déménagera à la maison de pays. A l'issue de ces travaux, l'Agence Postale Communale et le point tourisme seront regroupés dans ces nouveaux locaux. A préciser que cette réfection n'impacte en rien le budget de la commune et qu'elle était inscrite dans le programme électoral.

La Poste alloue un budget de 40 000 € d'aide pour les travaux à dépenser dans l'année suivant la création de l'agence postale communale. Un complément de financement pourra être demandé au Conseil Départemental.

Un Administrateur pour l'Office de Tourisme doit être désigné : pour les représentants des élus : M. MORTEMOSQUE propose Jean-François PIBOYEU pour représenter le territoire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **10) REMPLACEMENT POUR CONGES AGENCE POSTALE**

M. le Maire informe le Conseil que pour assurer la continuité du service postal, une personne devrait remplacer les secrétaires lors de leurs congés (l'agence postale sera alors ouverte de 9h30 à 11h30).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **11) PATRIMOINE COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL**

M. le Maire donne au conseillers une liste des biens appartenant à la communauté de communes. Concernant le bâtiment de l'ancienne perception, propriété de la commune : depuis le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, il y a un bail avec le Crédit Agricole qui envisageait de s'y installer ; ils ont finalement décidé de moderniser leur établissement actuel et mettre un nouveau GAB sur la place centrale.

D'autre part, la nouvelle organisation du CIAS est amené à se développer à Beaumont pour le territoire de la CCBDP. Le CIAS est intéressé par ces locaux qui sont plus adaptés et plus vastes. Il est proposé de les mettre à disposition par convention au CIAS.

Parallèlement, la CCBDP, propriétaire de la maison de pays ainsi que du local où est actuellement le CIAS, mettrait à disposition par convention ces deux bâtiments à la commune de Beaumontois en Périgord.

La commune remettra en état la peinture du rez-de-chaussée de l'ancienne perception.

Le Conseil Municipal approuve ces mises à disposition à l'unanimité et autorise le maire à signer les conventions relatives à l'occupation des locaux.

## **12) TRAVAUX SALLE DES FETES CALYPSO**

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que les travaux de réfection de la salle des fêtes « La Calypso » ont débuté et sont portés par la CCBDP. C'est une dépense de 200 000 euros (assurée par la CCBDP et par la vente de la maison médicale). Ces travaux seront finis fin novembre 2020.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

## **13) DOSSIER INITIATIVE PETITES VILLES DE DEMAIN**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le programme nationale « Petites villes de demain » est une initiative de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour redynamiser les centres bourgs (chef-lieu et ancien chef-lieu de canton qui comptent moins de 20 000 habitants). La Préfecture a bien enregistré la volonté de la commune de Beaumontois en Périgord d'intégrer ce programme et reviendra vers elle lorsque la liste des communes éligibles à ce dispositif aura été validée par le Gouvernement.

## **14) AGES ET VIE**

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a reçu à la mairie, avec M. Jean-François PIBOYEU, un représentant de la société AGES&VIE, venu présenter un projet d'implantation d'un collectif pouvant héberger 16 personnes âgées, sans aucune participation financière de la commune.

Ils sont intéressés par le terrain situé près de la nouvelle gendarmerie appartenant à la communauté de communes.

Ce projet génèrera des emplois sur la commune.

Le Conseil Municipal, approuve ce projet et voit un grand intérêt à l'implantation d'une structure Ages&Vie à Beaumontois en Périgord.

## **15) VENTE CONSORT DUTOUR**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le domaine des DUTOUR est à vendre. La commune a un droit de préemption sur la vente. Un morceau de terrain est intéressant à proximité de la mairie (cœur des anciennes écoles) pour faire un parking à plat à l'entrée de la Bastide.

Le Conseil Municipal accompagne à l'unanimité cette démarche et autorise M. le Maire à enclencher la procédure.

## **16) MISE EN ROUTE DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

M. le Maire donne la parole à Mme Maud BOIREAU, conseillère municipale, membre de la commission communication.

Mme BOIREAU annonce que la commission sera très prochainement réunie. Les premiers travaux seront de faire vivre le site de la commune. Il faudra réfléchir à la création d'une page Facebook de la commune et à la création d'un bulletin d'informations. Elle rappelle que la commission est ouverte à tous les membres du conseil municipal.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ces projets.

### **17) COMMISSION URBANISME**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le 30 septembre prochain, une réunion aura lieu pour entériner le SCOT, ce qui va déclencher les travaux pour bâtir le PLUI.

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que la réglementation pour la sécurité incendie va évoluer ; en effet, la réglementation départementale pourrait prendre en compte la réserve d'eau que contient une piscine pour pallier à la sécurité incendie.

Concernant l'adressage, M. le Maire informe le Conseil que le PLUI va nous éclairer sur les zones qui vont évoluer avec les zones constructibles..., donc les travaux d'adressage débuteront lorsque le PLUI aura été voté, soit en 2022. Plusieurs membres du Conseil Municipal s'inscrivent à la commission chargée de ses dossiers.

Le Conseil Municipal prend bonne note de toutes ces informations.

### **18) MISE EN PLACE COMPOST PUBLIC**

M. le Maire rappelle que les services du SMD3 de l'antenne de Belvès ont fait une réunion à Beaumont sur la mise en place du compost public. La commune va faire la commande d'un composteur public pour un coût de 600 €. Il sera installé à côté du cimetière. Mme ALIA Marie sera la référente.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **19) TRAVAUX BOULEVARD DE LA RESISTANCE**

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une réunion publique aura lieu le 30 septembre à 18h à la mairie de Beaumont avec les personnes concernées par les travaux.

Les travaux se dérouleront du 15 Octobre 2020 jusqu'à fin Mai 2021. Une déviation poids lourds est envisagée sur la route de Pont Roudier.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

### **20) SDE 24 – MODIFICATION ECLAIRAGE BD DE LA RESISTANCE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut modifier l'éclairage public Boulevard de la Résistance. L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 2 303,09 €. S'agissant de travaux de modification réseau EP 50%, le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 50% de la dépense nette HT, soit la somme estimée à ce jour à 959,62 €, le financement de la TVA sur ces travaux est assuré par le Syndicat. M. le Maire demande l'accord du Conseil.

Le Conseil valide à l'unanimité ce projet.

### **21) CLECT**

M. le Maire informe le Conseil qu'il n'y avait qu'un délégué par commune pour siéger à la CLECT ; il propose de délibérer pour que ce soit les conseillers communautaires qui siègent, soit 5 délégués pour la commune de Beaumontois en Périgord

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

Micro-crèche :

Les investissements sont trouvés et l'objectif est d'ouvrir pour la rentrée 2021

La séance est levée à 20 heures 20 minutes.